



Absence procès en correctionnel

Par **desespoir31**, le **29/06/2009** à **10:11**

Bonjour,rrnJe doit être jugée, mon avocat commis d office m a laissé tombé pour une raison futile donc je suis seule.rnJ'avais déjà fourni pour le premier procès (reporté) une lettre expliquant mon acte et mes demarches depuis pour reprendre ma vie en main et réparer.rnFourni comme demandé tous mes justificatifs de revenu.rnJ'ai détourné une somme d'argent à mon ancien employeur qui me tyrannisait, je n'ai aucun antécédent.rnJ'ai toujours reconnu les faits.rnrnJe ne crains pas la justice mais mon plaignant. je ne veux pas assister à mon jugement, ça me traumatise.rnMais il parait que c'est obligatoire d'après mon "ex" avocat.rnQue se passe t-il si je n'y vais pas?rrnEt quel condamnation ou peine vais-je vraisemblablement avoir?rnD'après les gendarmes ils ne pensaient pas à une condamnation de prison, mais un "rappel à la loi", c'est a dire pas de casier. Est ce possible?